Conseil municipal de Toulouse Séance du 29 janvier 2021

Vœu du groupe Archipel Citoyen

Pour agir pour le retour de concierges dans les quartiers et les logements

Considérant que chaque année, de très nombreux logements, dans différents quartiers de Toulouse, gérés par Toulouse Métropole Habitat, principal bailleur social de la ville de Toulouse, sont touchés par des pannes de chauffage, et que de nombreuses habitantes et habitants se plaignent alors des insuffisances en matière d'information et de communication;

Considérant que les locataires de Toulouse Métropole Habitat de la rue de l'Auvergne ont découvert, sans en avoir été prévenus, l'installation de bornes de tri sélectifs en dessous de leurs fenêtres, que leur mobilisation a conduit, à raison, à l'arrêt des travaux, et que cette suspension des travaux coûte selon le bailleur 1 700 euros par jour ;

Considérant que les locataires de la Résidence les Ferrets aux Pradettes, à la suite de leur refus de certains travaux dans leur domicile, ont vu des huissiers envoyés par Toulouse Métropole Habitat se présenter à leur domicile ;

Considérant que récemment, un locataire de Toulouse Métropole Habitat, victime de la maladie de Charcot ne pouvant se déplacer seul eu égard aux problèmes récurrents d'ascenseur, a dû faire appel à un avocat pour se faire entendre du bailleur ;

Considérant que ces différentes problématiques sont revenus de manière récurrente ces dernières années pour des locataires de Toulouse Métropole Habitat, et qu'ils auraient pu être évités avec davantage de dialogue en amont ;

Considérant que ces problèmes de communication coûtent à la collectivité et coûtent aux habitantes et aux habitants ;

Considérant le besoin de services à domicile (portage de courses au domicile, etc.) pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, mis en exergue durant la crise sanitaire ;

Considérant les situations d'isolement vécues par des habitantes et habitants ;

Considérant la demande de services de proximité, du quotidien, dans notre ville et l'essor de services de conciergeries, qui nécessitent cependant un soutien public ;

Considérant que d'autres villes ont mis en place des services de conciergerie municipale;

Considérant le besoin d'emplois pérennes et locaux, dans notre métropole ;

Le Conseil municipal de Toulouse, réuni le 29 janvier 2021, émet le vœu que :

Article 1. La ville de Toulouse met en place un groupe de travail pour étudier la création d'un service communal de conciergerie qui :

mettrait en réseau les différents concierges existants ;

- faciliterait les démarches et offrirait des services pour simplifier l'installation de nouveaux concierges dans les immeubles d'habitation ;
- œuvrerait à l'installation de conciergeries de quartier offrant différents services (partage d'informations, services à domicile, mis à disposition d'artisans, de ressources matérielles, etc.), en lien avec les promoteurs immobiliers dans les nouveaux ensembles, les bailleurs, les services de médiation, le CCAS, les comités de quartiers, des groupes d'habitantes et habitants.

Article 2. Le conseil municipal de Toulouse sollicite Toulouse Métropole et les organismes d'habitations à loyer modéré du territoire pour que soit étudiée au sein de leurs logements locatifs, la remise en place de concierges ou de gardiens, qu'ils pourraient employer.